

Procès-verbal de la session **ORDINAIRE** tenue le **11 JANVIER 2016** à **19 h 30** à l'hôtel de ville, salle du conseil, sis au 15 rue Caron à Kingsey Falls.

Sont présents :

Micheline PINARD-LAMPRON,	mairesse;
Christian CÔTÉ,	conseiller;
Alain DUCHARME,	conseiller;
Luc DUVAL,	conseiller;
Krystel HOULE-PLANTE,	conseillère;
Marie-Josée PLEAU,	conseillère;
Christian TISLUCK,	conseiller.

Assiste également à la session :

Annie LEMIEUX, greffière, directrice générale.

16.1 OUVERTURE DE LA SESSION

La mairesse, Micheline Pinard-Lampron, offre ses souhaits de bonne année aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session à 19 h 30.

16.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse dépose l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler.

Le point suivant est ajouté aux affaires nouvelles :

18.1 MODIFICATION AU RÈGLEMENT RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX – Avis de présentation.

16-01 RÉSOLUTION NO 16-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

16.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION SPÉCIALE DU 14 DÉCEMBRE 2015 (BUDGET)

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session spéciale du 14 décembre 2015 (budget).

16-02 RÉSOLUTION NO 16-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION SPÉCIALE DU 14 DÉCEMBRE 2015 (budget)

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session spéciale du 14 décembre 2015 (budget) tel que présenté.

16.4 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

16.5 COMPTES RENDUS DES ÉLUS

La conseillère Krystel Houle-Plante informe les membres du conseil qu'il y aura un souper dans le cadre du Carnaval qui se tiendra le 13 février prochain. Le coût est de 15 \$ par adulte.

Le conseiller Christian Côté informe les membres du conseil qu'il a participé à une réunion de la Société d'initiatives économiques de Kingsey Falls. Il souligne que la prochaine réunion de la société se tiendra le 27 janvier prochain au cours de laquelle il y aura une rencontre avec l'ingénieur pour le projet de développement domiciliaire. Il mentionne qu'il y aura un souper des gens d'affaires de Kingsey Falls organisé par M. Éric St-Laurent.

M. Côté informe également les membres du conseil qu'il a participé à une réunion du conseil d'administration de l'aréna avec la mairesse le 23 décembre dernier. Les administrateurs ont fait un suivi de leurs travaux et ils demandent à la ville une participation financière plus élevée que celle prévue par le conseil municipal.

16-03
Remplace
R 15-151

RÉSOLUTION NO 16-03 PROJET D'AMÉLIORATION DU CENTRE RÉCRÉATIF KINGSEY INC. PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE REMPACEMENT DE LA RÉOLUTION NO 15-151

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution no 15-151, le conseil municipal a manifesté son intention d'accorder au Centre récréatif Kingsey inc. un montant maximum de 350 000,00 \$ pour son projet d'amélioration;
- 2 Le Centre récréatif Kingsey inc. a déposé une nouvelle demande pour ces travaux;
- 3 Il y a lieu que la ville informe le Centre récréatif Kingsey inc. de ses intentions quant à sa contribution financière pour ce projet;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **REMPACEMENT.** La présente résolution remplace la résolution no 15-151.
- 2- **INTENTION.** Le conseil municipal a l'intention d'accorder au Centre récréatif Kingsey inc. un montant représentant 50 % du coût des travaux du projet d'amélioration, pour un maximum de **QUATRE CENTS MILLE DOLLARS (400 000,00 \$)**.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Centre récréatif Kingsey inc.

16.6 RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION

Les rapports du Service des travaux publics, du Service d'urbanisme, du Service des loisirs, de l'administration et de la bibliothèque ont été

transmis aux membres du conseil avec l'avis de convocation de la présente session.

16,7 COMPTES DU MOIS

16-04 RÉSOLUTION NO 16-04 ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes du mois tels que déposés d'un montant total de **QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE CENT DIX-SEPT DOLLARS ET QUATRE-VINGT-QUINZE CENTS (490 117,95 \$)**.

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Nathalie Patenaude, trésorière

16,8 CORRESPONDANCE

Aucune question n'est posée.

16,9 RESSOURCES HUMAINES- Adoption de la grille salariale

Ce point est reporté à prochaine session.

16,10 TRAITEMENT DES EAUX USÉES – Réparation de deux surpresseurs

16-05 RÉSOLUTION NO 16-05 TRAITEMENT DES EAUX USÉES RÉPARATION D'UN SURPRESSEUR

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Deux surpresseurs au traitement des eaux usées doivent être réparés;
- 2 Il y a lieu de réparer ces équipements;
- 3 Cette dépense est prévue au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à faire réparer deux surpresseurs du traitement des eaux usées par la firme Aerzen Canada.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **SEPT MILLE DOLLARS (7 000,00 \$)** taxes incluses pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

16,11 SERVICE DE GESTION DES DOCUMENTS ET DES ARCHIVES
- Mandat

16-06

RÉSOLUTION NO 16-06
ADMINISTRATION
GESTION DES DOCUMENTS ET DES ARCHIVES
MANDAT À LA FIRME HB ARCHIVISTES, S.E.N.C.

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Depuis quelques années, la ville mandate une firme externe pour la gestion des documents et des archives;
- 2 Il y a lieu de mandater à nouveau la firme pour l'exécution des travaux en 2016;
- 3 Les sommes nécessaires pour ce mandat sont prévues au budget;
- 4 La firme HB archivistes, s.e.n.c. a déposé une offre de service intéressante pour la ville

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate la firme HB archivistes, s.e.n.c. pour procéder aux travaux d'épuration, de déclassement annuel et d'ouverture de dossiers de l'année 2015 et pour assurer le classement annuel des archives pour les années subséquentes.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **NEUF CENT QUATRE-VINGT-QUATRE DOLLARS ET QUATORZE CENTS (984,14 \$)** par période de quatre (4) jours ou **SOIXANTE-CINQ DOLLARS (65,00 \$)** de l'heure plus les taxes applicables.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURES.** La mairesse et le greffier sont autorisés à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la firme HB archivistes, s.e.n.c.

16,12 CARNAVAL D'HIVER – Demande de la Corporation des loisirs pour les feux d'artifices

16-07

RÉSOLUTION NO 16-07
CARNAVAL D'HIVER
CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE
POUR LES FEUX D'ARTIFICE

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Corporation des loisirs de Kingsey Falls organise pour une 2^e année un carnaval d'hiver qui se tiendra le 13 février 2016;
- 2 La Corporation des loisirs a demandé une contribution financière à la ville pour la présentation de feux d'artifices dans le cadre de cet événement;

- 3 Il y a lieu d'encourager cet événement qui s'adresse à toute la population de la ville;
- 4 Des montants sont disponibles au budget pour cette dépense;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser à la Corporation des loisirs de Kingsey Falls un montant de **TROIS MILLE DOLLARS (3 000,00 \$)** pour la présentation de feux d'artifices dans le cadre du Carnaval d'hiver qui se tiendra le 13 février 2016 au parc municipal.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à la Corporation des loisirs de Kingsey Falls.

16,13 DEMANDE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

16-08

**RÉSOLUTION NO 16-08
DEMANDE DANS LE CADRE DU PROGRAMME
D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES
POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL
DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 *Le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;
- 2 Ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;
- 3 En décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;
- 4 Ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;
- 5 Ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;
- 6 La Ville de Kingsey Falls désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

- 7 La Ville de Kingsey Falls prévoit la formation de 6 pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;
- 8 La ville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC d'Arthabaska en conformité avec l'article 6 du Programme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC d'Arthabaska.

16.14 DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2014-2018

16-09

RÉSOLUTION NO 16-09 DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2014-2018

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018*;
- 2 La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

1- ENGAGEMENT.

- La municipalité s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une

lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
 - La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

16,15 ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) – Adhésion de la directrice générale pour 2016

**16-10 RÉSOLUTION NO 16-10
ASSOCIATION DES DIRECTEURS
MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ)
COTISATION 2016**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Il y a lieu de renouveler l'adhésion de la ville à l'Association des directeurs municipaux du Québec;
- 2 Les sommes nécessaires sont prévues au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **COTISATION 2016.** La ville est autorisée à renouveler son adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour la directrice générale et à acquitter la cotisation demandée.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **QUATRE CENT TRENTE-DEUX DOLLARS (432,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

16,16 CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX AGRÉÉS DU QUÉBEC (COMAQ) – Adhésion de la trésorière pour 2016

**16-11 RÉSOLUTION NO 16-11
CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX
AGRÉÉS DU QUÉBEC (COMAQ)
COTISATION 2016**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Corporation des officiers municipaux agréés du Québec offre un support et des formations intéressantes pour les trésoriers;
- 2 Il y a lieu que la trésorière adhère à cette corporation;

3 Les sommes nécessaires sont prévues au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **COTISATION 2016.** La ville est autorisée à adhérer à la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) pour la trésorière et à acquitter la cotisation demandée.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **QUATRE CENT SOIXANTE-CINQ DOLLARS (465,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

16,17 DÉPÔT DU RAPPORT « REGISTRES ET CARACTÉRISATION DES MATÉRIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE – ÉDIFICES MUNICIPAUX »

La directrice générale dépose le rapport « Registres et caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante – Édifices municipaux ».

16,18 AFFAIRES NOUVELLES

16,18.1 MODIFICATION AU RÈGLEMENT RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX – Avis de présentation

**PROJET DE RÈGLEMENT
RÈGLEMENT RELATIF AU TRAITEMENT
DES ÉLUS MUNICIPAUX
AVIS DE PRÉSENTATION**

Avis de présentation est donné par **Christian TISLUCK** qu'un règlement remplaçant le **règlement no 01-05 Traitement des élus municipaux** sera présenté à une session ultérieure.

16,19 LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 20 h 45.

Micheline Pinard-Lampron
Mairesse

Annie Lemieux
Directrice générale et greffière